AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 17-6-71 189475

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DES PAYS DE LA LOIRE ANGERS

Tél. 88.30.34
88.06.15
Poste 571

ABONNEMENT ANNUEL
25 F.

(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, VENDÉE, MAYENNE)

Régisseur de recettes de la D.D.A. - Protection des Végétaux - Cité Administrative, rue Dupetit-Thouars - ANGERS

C. C. P. Nantes 86-04-02

SUPPLEMENT N° 3 au BULLETIN N° 129 DE JUIN 1971

VIGNE

MILDIOU

- **Vignobles de la Loire Atlantique et vignobles de Muscadet de Maine-et-Loire** - Malgré des précipitations incessantes, l'extension du mildiou demeure limitée du fait des températures basses. C'est la raison pour laquelle dans la majorité du vignoble, on ne trouve que des taches isolées sur feuilles et quelques très rares attaques sur grappes. Par contre à la périphérie du vignoble, dans les parcelles mal protégées, souvent du fait d'appareils défectueux, le mildiou est plus fréquent et le black-rot a fait son apparition. En conséquence, dans toutes les vignes qui n'ont pas été protégées conformément aux indications de la note du 10 Juin (renouvellement local après les pluies du 9 Juin), un nouveau traitement doit être exécuté dès réception de cette note dans les parcelles où le mildiou a été observé. Il pourra être repoussé au milieu de cette semaine dans les parcelles encore indemnes.

- **Vignobles de Maine-et-Loire autres que ceux du Saumurois** - Le mildiou reste surtout localisé au niveau des foyers primaires, mais des taches isolées apparaissent dans divers vignobles. Par conséquent, dans toutes les vignes qui n'ont pas été protégées conformément aux indications de la note du 10 Juin (renouvellement local après les pluies du 9 Juin), un nouveau traitement doit être exécuté dès réception de cette note dans les parcelles où le mildiou a été observé. Il pourra être repoussé au milieu de cette semaine dans les parcelles encore indemnes.

- **Vignobles du Saumurois** - L'extension des foyers primaires demeure encore faible, mais la situation pourrait devenir dangereuse si de nouvelles pluies survenaient. Il y a donc lieu d'effectuer un nouveau traitement immédiat dans toutes les parcelles qui ne viennent pas d'être protégées postérieurement aux pluies du 14 Juin. Ce traitement doit être exécuté avec beaucoup de soins.

- **Autres vignobles** - Effectuer un nouveau traitement dès réception de cette note.

! IMPORTANT !

Il est rappelé que la suppression des pousses basses constitue le meilleur moyen de lutte prophylactique. Un bon écoulement de l'eau doit continuer d'être assuré. Les foyers primaires doivent être recherchés et les pousses porteuses de la maladie éliminées.

OIDIUM -

Sur les cépages sensibles, cette affection est apparue. La protection devra être assurée sur ces cépages en ajoutant un fongicide, actif contre l'oïdium, à la bouillie anti-mildiou. Si les conditions climatiques le permettent, un poudrage pourra être exécuté de préférence durant la floraison.

.../...

Imprimerie de la Station d'Angers - Directeur Gérant : L. BOUYX

VERS DE LA GRAPPE -

Les indications de la note du 4 Juin se trouvent confirmées. Les premiers dégâts apparaissent très localement et les parcelles dans lesquelles ces parasites justifient une intervention sont très rares. Il y a lieu de bien observer la présence des dégâts avant de décider une intervention.

ARAIGNEE ROUGE -

On note très localement un brunissement des feuilles liée à la présence d'araignées rouges. Dans les parcelles où la présence de ce parasite aura été repérée, il y a lieu d'intervenir dès que possible.

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POIRES ET DES POMMES -

- Dans les vergers du Maine-et-Loire, de la Vendée, de la Loire Atlantique (sauf l'extrême Nord), du Sud de la Sarthe et de la Mayenne, les premiers oeufs éclosent actuellement. Il y a donc lieu d'assurer la protection conformément aux indications de la note du 10 Juin.

- Dans les vergers de l'extrême Nord de la Loire Atlantique, du Nord de la Sarthe et de la Mayenne, il est inutile d'intervenir pour le moment. Attendre de prochaines informations de la Station.

POMMES DE TERRE

MILDIOU -

La situation climatique du mois écoulé a été extrêmement favorable au mildiou qui apparaît en de nombreux points et qui risque de s'étendre si de nouvelles pluies surviennent. En conséquence:

- dans le Nord des départements de la Sarthe et de la Mayenne, un traitement doit être exécuté dans toutes les cultures non destinées à un prochain arrachage, si l'application conseillée dans la note du 10 Juin (renouvellement après pluies) n'a pas été effectuée.
- dans les départements de la Loire Atlantique et de la Vendée, terminer d'urgence le traitement conseillé dans la note du 10 Juin.
- dans toutes les autres régions, un premier traitement doit être exécuté dès réception de cette note sur toutes les cultures non destinées à un prochain arrachage.

DORYPHORE -

On pourra éventuellement profiter du traitement dirigé contre le mildiou pour combattre cet insecte.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux:

J. DIXMERAS

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles:

R. GEOFFRION - J. BOUCHET

TIRAGE DU 15 JUIN 1971.

.../...